



Nationale Boots- und Wassersport-Show
Salon national du nautisme et des sports nautiques
Berne, 15 – 19 février 2017

CONDITIONS DE PARTICIPATION SuisseNautic

Version 12.2015

BERNEXPO AG
Mingerstrasse 6
Postfach
CH-3000 Bern 22

Tél. +41 31 340 11 11
Fax +41 31 340 11 10

suisseautic@bernexpo.ch

<http://www.suisseautic.ch>

1. Délais pour votre planification (sous réserve de modifications)

Envoi de l'e-mail pour l'inscription en ligne	janvier 2016	à l'exposant
Renvoi de l'inscription en ligne signée	Dans les 7 jours	par l'exposant
Confirmation de réception par e-mail avec votre identifiant pour les commandes d'inscription au catalogue et les prestations après réception de l'inscription en ligne	Après réception l'inscription en ligne	par l'exposant
début de la répartition des halles pour les exposants/co-exposants	31 août 2016	BERNEXPO AG
Envoi de l'e-mail avec la répartition des stands, commandes techniques sur l'Online Service Center (OSC ¹)	début novembre 2016	à l'exposant
Envoi de la facture d'acompte	2 semaines après l'envoi de la répartition des stands	à l'exposant
Echéance de la facture d'acompte	Selon conditions de paiement	à la BERNEXPO AG
Délai d'envoi du dossier technique. (Commande via OSC)	13 janvier 2017	à la BERNEXPO AG
Dernières modifications de la liste des exposants	2eme décembre 2016	à la BERNEXPO AG
Envoi matériel publicitaire	des mi-novembre 2016	par l'exposant
Plan de montage des stands (Calendrier détaillé)	des mi-janvier 2017	par l'exposant
Envoi des cartes d'exposants et parking	Env. mi-janvier 2017 (après réception du paiement)	à l'exposant
Montage	Selon information montage	
Manifestation	15 février – 19 février 2017	
Démontage	Selon information démontage	
Facture finale	mars 2017	à l'exposant
Echéance de la facture finale	Dans les 30 jours	à l'exposant

¹ Online Service Center (OSC): www.osc.bernexpo.ch

2. Heures d'ouverture / Prix d'entrée (sous réserve de modifications)

Heures d'ouverture de la manifestation:

Mercredi – dimanche du 15 au 19 février 2017 10.00 - 18.00 heures

Pour les exposants: une heure avant ou une heure après les heures d'ouverture officielles de la manifestation.

3. Patronage

Association suisse des constructeurs navals (ASCN)
Bündtengasse 2
4800 Zofingen

Téléphone 062 751 91 88
Fax 062 751 91 45
E-mail info@bootbauer.ch
Internet www.bootbauer.ch

4. Organisation

BERNEXPO AG
SuisseNautic
Mingerstrasse 6
Postfach
3000 Bern 22

Tél +41 31 340 11 11
Fax +41 31 340 11 10
E-Mail suisseenautic@bernexpo.ch
Internet www.suisseenautic.ch

5. Domaine d'application

Les conditions de participations sont valables pour tous les participants de la foire « SuisseNautic 2017 » et complète « les conditions de participation générales » de la BERNEXPO AG. Egalement à prendre en considération sont « les ordres d'exploitations » de la BERNEXPO AG et les « informations technique par rapport aux halles ».

6. Objectif du salon

Le salon a pour but de présenter au public un concours-exposition aussi complet que possible dans les domaines des bateaux, des sports nautiques et de la navigation.

7. Les exposants acceptés

Sont acceptés en tant qu'exposants dans les groupes de produits 1 - 5 (selon liste de produits):

Les fabricants, constructeurs, importateurs, agents généraux, représentants officiels des fabricants et représentants régionaux de bateaux domiciliés en Suisse et enregistrés dans le registre de commerce.

Les importateurs de bateaux pour l'Europe domiciliés à l'étranger à condition que le représentant officiel suisse de la marque ne participe pas en tant qu'exposant au salon et que la surface disponible ne soit pas entièrement occupée par les exposants susmentionnés. En principe, un seul exposant par marque de bateau est prévu.

Sont acceptées en tant qu'exposants dans les groupes de produits 6 - 15 (selon liste de produits):

Les entreprises suisses et étrangères rattachées à la branche nautique, pour autant que la surface disponible ne soit pas entièrement occupée par les exposants susmentionnés.

8. Bien pouvant être exposés

Il est interdit aux exposants de présenter des articles d'occasion ou des soldes et de les étiqueter en tant que tels.

Par principe, il est interdit aux exposants de faire de la publicité pour une marque, un article ou une entreprise qui ne prend pas part au salon.

Les panneaux promotionnels et de réduction de grande taille ou voyants (en particulier indications sur des rabais de foire), ainsi que toute autre indication visible de réduction des prix sont interdits.

9. Affiliation à l'association ASCN

Est considérée comme membre de la fédération toute personne ayant présenté sa demande d'adhésion à la fédération au plus tard le **18.11.2016** et ayant été acceptée lors de la réunion suivante du comité, ou étant déjà membre au 01.01.2016 et a payé la contribution membre jusqu'à cette date. **Si nécessaire, la différence du prix de location du stand pourra être créditée.**

Les listes correspondantes sont transmises à l'organisateur par l'ASCN.

L'inscription de nom en tant d'exposants doit correspondre à l'inscription de nom en tant que membre dans l'association ASCN.

10. Tarifs (Les prix indiqués s'entendent hors TVA.)

Les services suivants sont ajoutés à la location d'un stand dans chaque cas:

- Elimination d'ordures

10.1 Location dans les halles (Surface de location)

Membre de l'ASCN :

Jusqu'à 100m² :

No. d'article	Article	Prix par m ²
100300	Location de stand, stand en ligne (1 site ouvert)	CHF 118.00
100300	Location de stand, stand d'angle (2 sites ouverts)	CHF 124.00
100300	Location de stand, stand de tête (3 sites ouverts)	CHF 129.00
100300	Location de stand, stand îlot (4 sites ouverts)	CHF 135.00
100013	deuxième et autre niveau de stand	CHF 76.00

À partir de 101 m² :

No. d'article	Article	Prix par m ²
100300	Location de stand, stand en ligne (1 site ouvert)	CHF 104.00
100300	Location de stand, stand d'angle (2 sites ouverts)	CHF 108.00
100300	Location de stand, stand de tête (3 sites ouverts)	CHF 113.00
100300	Location de stand, stand îlot (4 sites ouverts)	CHF 119.00
100013	deuxième et autre niveau de stand	CHF 76.00

Non-membres:

Jusqu'à 100m² :

No. d'article	Article	Prix par m ²
100200	Location de stand, stand en ligne (1 site ouvert)	CHF 133.00
100200	Location de stand, stand d'angle (2 sites ouverts)	CHF 140.00
100200	Location de stand, stand de tête (3 sites ouverts)	CHF 146.00
100200	Location de stand, stand îlot (4 sites ouverts)	CHF 153.00
100012	deuxième et autre niveau de stand	CHF 86.00

À partir de 101 m² :

No. d'article	Article	Prix par m ²
100200	Location de stand, stand en ligne (1 site ouvert)	CHF 123.00
100200	Location de stand, stand d'angle (2 sites ouverts)	CHF 128.00
100200	Location de stand, stand de tête (3 sites ouverts)	CHF 134.00
100200	Location de stand, stand îlot (4 sites ouverts)	CHF 141.00
100012	deuxième et autre niveau de stand	CHF 86.00

10.2 Location en plein air (Emplacement vide sur sol naturel, sans aucun aménagement)

Les emplacements en plein air ne seront attribués que si la halle est totalement occupée et sur demande spécifique.

Les exposants en plein air devront veiller à ce que la construction et les aménagements des stands soient assez solides pour supporter le vent. Les exposants seront rendus responsables des dommages survenus pour cause de manque de solidité.

Membres de l'ASCN:

No. d'article	Article	Prix par m2
100031	jusqu'à 100 m ²	CHF 73.00
100031	à partir de 101 m ²	CHF 68.00

Non-membres:

No. d'article	Article	Prix par m2
100031	jusqu'à 100 m ²	CHF 73.00
100031	à partir de 101 m ²	CHF 68.00

10.3 Location minimale

Pour la location de stand et surface da le montant minimal sera facturé dans tous les cas, également si le prix est inférieur par rapport au m2.

Article	forfait
Location minimale	CHF 1'000.00

10.4 Co-exposant- supplément

Co-exposants, définis par les « Conditions générales de participation » en vigueur.

Avec le paiement de la taxe de co-exposant, le co-exposant se voit accorder les droits suivants:

- Enseigne d'entreprise sur le stand de l'exposant principal
- Activités de vente sur le stand de l'exposant principal
- Inscription dans la liste des exposants
- Droit de commander des bons/cartes d'invités
- Droit à du matériel publicitaire pour les exposants

No. d'article	Article	forfait
100060	Mitaussteller	CHF 1'000.00

10.5 Stand de nourriture

Pour tous les stands de nourriture une redevance sur le chiffre d'affaire de **17 % est facturée**. Le paiement en avance d'une location minimale de CHF 2'000.- est obligatoire.

No. d'article	Article	forfait
102010	Stand de nourriture, location minimale	CHF 2'000.00

11. Désistement de l'inscription

Selon les conditions de participations générales valables. Si un co-exposant annule sa participation au salon, le supplément de co-exposant reste en tous les cas dû, de même que les frais supplémentaires.

No. d'article	Article	Forfait
100075	Taxe d'annulation	CHF 1'000.00

12. Cartes d'exposant

Chaque exposant reçoit pour chaque tranche de 5m2 place louée une carte d'exposant, toutefois un minimum de 2 carte et jusqu'à 15 au maximum. D'autres cartes ne peuvent être remises que dans une mesure limitée contre paiement dans le bureau de l'exposition ou contre facture avant le début de la foire sur commande. Les cartes sont nécessaires que pendant l'exposition et donnent droit à un nombre illimité d'entrées à l'exposition.

No. d'article	Article	Prix
150010	Cartes d'exposant supplémentaires	CHF 37.05

13. Billets d'entrée

13.1 Bons

Nous mettons à la disposition des exposants des bons à remettre à leurs clients, aux personnes intéressées, etc. Sur présentation du bon de réduction à la caisse, le visiteur bénéficie d'un **rabais de CHF X.–** lors de l'achat d'une carte d'entrée journalière d'une valeur de CHF XX.–. Les bons de réduction ne sont valables que sur les cartes journalières d'une valeur de CHF XX.– (adultes)! Un seul bon de réduction peut être échangé par billet d'entrée. Le cachet de l'entreprise doit être apposé sur les bons de réduction avant d'être remis aux clients. Contrairement aux cartes d'invités, les bons de réduction sur les cartes journalières ne sont pas remis aux exposants après le salon.

Il est conseillé de commander les bons de réduction à l'avance et en nombre suffisant, car seul un nombre limité de bons est à disposition une fois le délai de commande passé.

Vous trouverez les bons sur notre Online Service Center. Vous recevrez un identifiant pour la commande.

13.2 Cartes d'invités pour visiteurs

Chaque exposant peut commander individuellement le nombre de cartes d'invités nécessaire lors de l'inscription définitive. Toutes les commandes supplémentaires doivent être effectuées par écrit.

Des cartes d'invités sont à disposition pour être remises aux clients. **Le visiteur peut remettre directement la carte d'invité à l'entrée. Elle ne doit pas être échangée à la caisse.**

Les cartes d'invités utilisées seront facturées au propriétaire du stand après le salon. Si aucune carte d'invité n'a été utilisée, un montant forfaitaire sera facturé. Exception: aucune carte d'invité n'a été commandée. L'entreprise exposante recevra les cartes d'invités utilisées comme justificatifs. Le retrait, l'impression ainsi que l'utilisation de dix cartes d'invités sont compris dans le prix unique de la commande. Les billets des invités ne sont valables qu'avec le cachet de l'entreprise exposante ou du co-exposant.

Le prix des cartes d'invités peut être consulté sur notre Online Service Center. Vous recevrez un identifiant pour la commande.

14. Liste des exposants

L'inscription de base (inscription obligatoire) dans la liste des exposants est gratuite.

Liste des produits

Les cinq premières inscriptions dans la liste des produits sont gratuites, à condition qu'elles soient déjà sur la liste des produits. Chaque inscription supplémentaire et nouvelle inscription dans la liste des produits (par inscription supplémentaire) sera facturée.

No. d'article	Article	Prix par inscription
606002	Liste des produits, inscription supplémentaire	CHF 100.00
606000	Liste des produits, nouvelle inscription	CHF 50.00

Liste des marques

Les cinq premières inscriptions dans la liste des produits sont gratuites, à condition qu'elles soient déjà sur la liste des produits. Chaque inscription supplémentaire et nouvelle inscription dans la liste des produits (par inscription supplémentaire) sera facturée.

No. d'article	Article	Prix par inscription
606006	Liste des marques inscription supplémentaire	CHF 100.00
606005	Liste des marques, nouvelle inscription	CHF 50.00

15. Enlèvement et recyclage des ordures

Les déchets doivent être jetés dans les poubelles mise à disposition. Le soir avant l'ouverture les déchets peuvent être mis dans les couloirs. Il est interdit de nettoyer les bannières à couloir dans les lavabos des toilettes. Pour le recyclage de verres les containers sont également mis à disposition.

La participation aux frais d'enlèvement et de recyclage des ordures sera chargée à chaque participant par stand avec la facture finale comme suite: ²

No. d'article	Article	Forfait
554026	Élimination d'ordures (jusqu'à une grandeur de stand de 25 m ²)	CHF 43.00
554026	Élimination d'ordures (stands d'une dimension de 26 à 50 m ²)	CHF 59.00
554026	Élimination d'ordures (stands d'une dimension de 51 à 100 m ²)	CHF 87.00
554026	Élimination d'ordures (stands d'une dimension de 101 à 300 m ²)	CHF 153.00
554026	Élimination d'ordures (à partir d'une grandeur de stand de 301 m ²)	CHF 229.00

16. Livraison de marchandises

Durant la foire : Quotidiennement une heure avant le début de la foire. Les véhicules de livraison doivent quitter le site ½ heure avant le début de la foire.

17. Dispositions finales

Les prix communiqués se comprennent (sauf contre-indication) sans TVA. Changement de prix sous réserve.

Obligation fait la version allemande au temps de l'inscription.